

la dernière session le paragraphe suivant :

“ Chaque année aussi, le ou avant le premier mai, toute personne ou société faisant des affaires sous un nom corporatif, sans être constituée en corporation, doit prévenir du fait le trésorier de la province, et cela sans attendre d'avis ou de demande de la part du gouvernement, et de manière à satisfaire le gouvernement que cette personne ou société n'est pas sujette au paiement des taxes imposées par cette section.”

Nous comprendrions que l'on défendit à un particulier ou à une simple société commerciale de faire commerce sous un nom corporatif et de s'appeler : “ La Compagnie de telle ou telle chose.” Ce titre de compagnie est de nature à tromper le public sur la composition de la maison avec qui il est en relations d'affaires. De même il ne devrait pas être permis à un particulier de prendre une raison sociale indiquant l'existence de plusieurs associés.

Mais puisque la loi canadienne, s'inspirant en cela du droit anglais, admet cette usurpation de titres, et qu'elle a cru qu'une déclaration enregistrée au greffe et au bureau d'enregistrement était suffisante pour protéger le public contre une erreur possible, il semble que cette déclaration devrait aussi être suffisante pour le trésor qui a, comme le public, le moyen de se renseigner à ce sujet.

D'un côté, la mesure prise à l'égard de ces sociétés ou particuliers paraît vexatoire et abusive ; d'un autre côté, il paraît ridicule d'exiger d'une catégorie de contribuables une déclaration, renouvelée tous les ans, qu'ils ne sont pas assujettis à une certaine taxe.

Les avocats du gouvernement et les percepteurs du revenu sont assez grassement payés pour qu'on leur demande autant de circonspection dans les procédés de perception des taxes, que le créancier particulier en demande à son avocat ou à son collecteur.

## LE QUARTIER CENTRE

ET

**M. H. LAPORTE**

Le PRIX COURANT a déjà fait connaître à ses lecteurs son opinion sur M. H. Laporte et les raisons qui militaient en faveur de son élection comme échevin du quartier Centre.

Il est d'autant plus inutile de revenir sur ces deux points que la presse de toutes les opinions, se

plaît à reconnaître les hautes capacités et la parfaite honorabilité de M. H. Laporte.

La présence d'un homme de la valeur et de l'intégrité de M. H. Laporte est d'autant plus nécessaire au Conseil de Ville, que la position de la ville est loin d'être enviable.

Depuis dix ans les finances civiles ont subi des modifications qu'on peut qualifier de désastreuses.

Si le revenu qui était de \$1,766,137 en 1885, est monté à \$2,849,808 en 1894 par contre les dépenses qui étaient de \$1,951,793 en 1885, se sont élevées à \$2,849,808 en 1894.

Quant à la dette consolidée, elle a augmenté dans des proportions tellement inquiétantes que les hommes les plus calmes se demandent comment on fera face à son service, tout en assurant le fonctionnement des comités.

En dix ans la dette a augmenté de treize millions, dont \$3,665,000 ont été contractés en 1894, et sans compter une dette flottante de plus de deux millions.

Pour payer les intérêts de cette énorme dette, il faut réduire les appropriations annuelles, de telle sorte que les sommes disponibles pour les dépenses ordinaires sont en 1896 de \$300,000 au dessous de celles disponibles en 1890.

C'est au commerce, à la propriété, à l'industrie, à la finance qu'on s'adressera forcément pour combler le déficit, pour payer les nouvelles taxes qu'une pareille situation appelle.

Les intérêts du quartier Centre, quartier qui représente les intérêts menacés, exigent donc au conseil de ville la présence d'un homme qui pourra aider ses collègues à ramener l'ordre dans les finances, et à mettre fin au système ruineux suivi depuis de trop longues années à la corporation.

Le passé, la carrière commerciale et publique de M. H. Laporte le désignent aux électeurs du quartier Centre pour l'accomplissement de cette tâche ardue ; et l'appui chaleureux et enthousiaste que sa candidature a reçu ne laisse aucun doute sur les résultats de la lutte qui se terminera demain.

## QUARTIER CENTRE

TICKET NO 2

On sent, dans ce quartier, que les candidats sont tous gens de bonne compagnie ; la lutte y est rude mais courtoise et les candidats battus ne sortiront pas amoindris de la cam-

pagne électorale, n'étant pas sortis du respect qu'ils doivent aux autres et à eux-mêmes, ils auront droit au respect de leurs adversaires.

Pour le ticket No 1, toutes les chances sont en faveur de M. Roméo Prévost qui s'est mis de bonne heure sur les rangs et a obtenu l'appui des hommes les plus influents du quartier en même temps que le patronage de la plus grande partie des électeurs sans distinction de parti politique.

La candidature de M. A. Boyer a surgi tardivement et malgré ses efforts pour entamer la confiance que les électeurs mettent dans l'élection de son concurrent, il est douteux qu'il arrive à obtenir assez de voix pour compenser le travail qu'il s'est imposé depuis qu'il s'est mis sur les rangs.

Nos lecteurs n'oublieront pas demain que M. Roméo Prévost est l'un des leurs et ils l'enverront au conseil municipal soutenir leurs intérêts et leurs revendications.

## LA SITUATION DES BANQUES

Pour la dernière fois, à moins de circonstances imprévues, nous nous occuperons de la banque du Peuple séparément et nous examinerons où en est la liquidation. Il semble que, pendant le mois de décembre, mois occupé d'ailleurs par la préparation des états à fournir aux actionnaires et par l'inspection du comité de ces derniers, on n'ait pas eu beaucoup le temps de faire rentrer les créances de la banque. Du moins c'est ce qui ressort de la comparaison des chiffres de l'état de fin novembre avec ceux de l'état de fin décembre, que voici :

	PASSIF.	
	30 novembre 1895	31 décembre 1895
Capital et réserve.....	\$1,800,000	\$1,800,000
Circulation.....	\$ 81,468	\$ 69,461
Dû aux Gouvernements..	179,000	179,000
Dépôts du public à demande.....	355,561	.....
do remboursables après avis.....	3,114,403	3,412,020
Balances dues sur échanges journaliers.....	7,054	.....
Dû à d'autres banques ...	.....	2,755
Dû à l'étranger.....	380	531
Dû en Angleterre.....	4,374	4,374
Autres dettes.....	22,383	19,295
	<b>\$3,764,625</b>	<b>\$3,687,438</b>

ACTIF.

Numéraire et billets fédéraux.....	\$58,140	\$22,671
Billets et chèques d'autres banques.....	40,049	24,075
Dépôt fait dans une autre banque.....	276,041	301,235